



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 14 novembre 2022

Loup : un numéro d'appel unique pour déclarer les dommages sur les troupeaux domestiques

Une activité lupine est enregistrée ces derniers jours sur le secteur Sud-Larzac avec plusieurs dommages concluant à la responsabilité du loup.

La Direction Départementale des Territoires a mis en place un numéro d'appel unique, réservé aux éleveurs du département de l'Aveyron, et destiné à la déclaration d'une attaque par un grand canidé sur leur troupeau domestique.

Ce numéro unique est le **05 65 73 50 90**.

Via ce numéro la DDT est joignable 7 jours sur 7 et 24h/24h, ce qui permettra de faire la déclaration du dommage au plus vite.

Ce numéro unique est strictement réservé à la déclaration d'attaque sur troupeau domestique. L'appel à ce numéro permettra à l'éleveur d'être accompagné dans ses démarches. Les agents de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) effectueront un constat de dommages.

En accompagnement, les mesures de protection des troupeaux prévues au plan d'action national pour le loup et les activités d'élevage sont mises en œuvre par les services de l'État en lien avec les lieutenants de louveterie pour éviter de nouveaux dommages :

- tirs de défense simple (TDS) ;
- tirs de défense renforcée pour les exploitations disposant de TDS sur les communes de NANT et La COUVERTOIRADE ;
- mise à disposition par la DDT de kits de protection d'urgence des troupeaux ;
- renforcement des dispositifs de connaissance de présence de l'espèce (pièges à photos, etc.).

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

